



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 5012 et F 5013
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article I du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques
Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Sécurisation du réseau concédé d'électricité issu du poste "les Guidons"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : MELISEY

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale : RD n ° 72
- la voirie communale :
- le domaine privé :

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : 2ème semest.14
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- Entreprise réalisatrice :
SPIE Est
4 rue du Gros Chêne
88380 Arches

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Commune de MELISEY
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- SYNDICAT DES EAUX DU MONT DE VANNES
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Parc Naturel des Vosges

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de MELISEY

F 5012 et F 5013 - Sécurisation du réseau concédé d'électricité issu du poste "les Guidons"

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de MELISEY, de type rurale, se situe à environ 10 km au Nord de Lure. La zone des travaux se situe au lieudit les Guidons (au Nord de Melisey).

La commune de MELISEY présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Eglise (arrêté du 18/11/1986).

2) Justifications des travaux

Les travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement d'environ 600 mètres de ligne aérienne d'électricité à basse tension existant en fils nus dont 340 mètres en fils nus de petites sections par des câbles pré-assemblés de sections supérieures ;
- la modification des points d'ouverture du réseau.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011